

**HONORAIRES DE NEGOCIATION**

VENTES IMMOBILIERES (locaux d'habitation) <i>(Pourcentage applicable sur le prix de vente)</i>		VENTES D'IMMEUBLES DE RAPPORT <i>(Pourcentage applicable sur le prix de vente)</i>		VENTE DE FONDS DE COMMERCE, PAS DE PORTE, TERRAINS, MURS COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS		LOCATION COMMERCIALE OU PROFESSIONNELLE DE BOUTIQUE SANS DROIT D'ENTREE
Jusqu'à 45.000 €	10 % HT 12 % TTC	Jusqu'à 45.000€	10 % HT 12 % TTC	Jusqu'à 76.000 €	10 % HT 12 % TTC	10 % HT (soit 12 % TTC) du total des loyers des trois premières années.
De 45.001 à 76.000€	8,33 % HT 10 % TTC	De 45.001 à 153.000 €	8,50 % HT 10,20 % TTC	De 76.001 à 160.000 €	8 % HT 9,60 % TTC	
De 76.001 à 153.000 €	7,08 % HT 8,5 % TTC	Au-delà de 153.000 €	7 % HT 8,40 % TTC	De 160.001 à 300.000 €	7 % HT 8,40 % TTC	
De 153.000 à 300.000 €	5,83 % HT 7 % TTC			Au-delà de 300.000 €	6 % HT 7,20 % TTC	
Au-delà de 300.000 €	5 % HT 6 % TTC					
Ajouter une somme forfaitaire de 1.274,66 € HT (soit 1.529,59 € TTC)		Ajouter une somme forfaitaire de 1.524,49€ HT (soit 1.829,38€ TTC)		Ajouter une somme forfaitaire de 1.274,66 € HT (soit 1.529,59 € TTC)		

HONORAIRES DE REDACTION D'ACTES

POURCENTAGE APPLICABLE SUR LE PRIX DE CESSION, MARCHANDISES NON COMPRISES : Honoraires minimum 1.525,00€ HT (soit 1.830,00€ TTC)	3 % HT
	3,60 % TTC
FRAIS ADMINISTRATIFS DE FORMALITES Immatriculation, Bordereaux P.V. et P.N., Boddac, Annonce légale, Signification de cession, Urbanisme, Honoraires de vacations, correspondance, photocopies) :	Provision fixée forfaitairement à 1.800,00 €
HONORAIRES SEQUESTRE REPARTITEUR SUR FONDS ET VALEURS SEQUESTREES : Honoraires minimum 228,67€ HT (soit 274.40€ TTC)	1 % HT
	1,2 % TTC
GESTION ADMINISTRATIVE :	200,00 € HT par an (soit 240,00 € TTC) calculé le 15 décembre de chaque année

Tous les honoraires ci-dessus sont des honoraires maximum

Siège social : 15 rue de la République - 76011 Rouen Cedex 1

Tél 02.35.98.42.98. Fax 02.35.70.59.66. E-mail : contact@cabinet-lintot.fr

SAS au capital de 213 500 € - Carte professionnelle N° CPI 7606 2016 000 008 964 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Mer Normandie
N° TVA : FR 30438 644 676 - Caisse de garantie : GALIAN, 89 rue la Boétie, 75008 PARIS - N° ORIAS 09047506

Assurances RCP : MMA ENTREPRISES - 14 Bd Marie & Alexandre OYON - 72030 LE MANS CEDEX 9 sous le n° de police 120137405

Médiateur à la Consommation : Maria FLAMENT- <http://mediateur-fnaim.fr>

HONORAIRES DE GERANCE (à la charge du mandant)

Pourcentage applicable sur le montant total des loyers annuels et accessoires (charges, prestations, taxes locatives, T.V.A., ...) de 7% HT, soit 8,40% TTC.

Honoraires complémentaires garantie des loyers impayés : 2,50% HT, soit 3,00 % TTC sur le montant du quittancement.

BAREME TARIFAIRE DU SERVICE GESTION LOCATION pour baux d'habitation et locaux annexes, garages, etc.

HONORAIRES DE LOCATION	BIENS CONCERNÉS : BIENS A USAGE D'HABITATION, RÉSIDENCE PRINCIPALE, SECONDAIRE OU LOCATION MEUBLÉE	<p><u>Part supportée par le locataire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite du bien, constitution du dossier, rédaction du bail : Huit euros (8,00 €/m²) - Etat des lieux d'entrée : Trois euros (3,00 €/m²) (dans la limite de 150,00 € TTC) <p><u>Part supportée par le bailleur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite du bien, constitution du dossier, rédaction du bail : Huit euros (8,00 €/m²) - Etat des lieux d'entrée : Trois euros (3,00 €/m²) (dans la limite de 150,00 € TTC) - Honoraires d'entremise : Soixante quinze euros (75,00 €)
AUTRES PRESTATIONS POUR LES BIENS A USAGE D'HABITATION, RÉSIDENCE PRINCIPALE, SECONDAIRE OU LOCATION MEUBLÉE	Assistance au bailleur pour la mise en place d'un locataire proposé par lui	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Gestion administrative du dossier du locataire et de rédaction du bail :</i> Dix euros (10,00 €) du mètre du carré du logement loué (à la charge du bailleur) - <i>Honoraires de réalisation de l'état des lieux :</i> Trois euros (3,00 €) du mètre carré du logement loué (à la charge du bailleur)
	Renouvellement de bail	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Renouvellement de bail :</i> Neuf euros (9,00 €) du mètre carré du logement loué (à la charge du bailleur)
	Avenant au contrat de bail	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Avenant :</i> Six euros (6,00 €) du mètre carré du logement loué (à la charge du bailleur)
HONORAIRES DE LOCATION ET DE REDACTION DE BAIL	BIENS CONCERNÉS LOCATION DE GARAGE, PARKING, CAVE ET LOCAUX ANNEXES (hors baux commerciaux et professionnels)	<p>Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Le mandataire aura droit aux honoraires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>A la charge du locataire :</u> Un montant TTC correspondant au montant du loyer mensuel augmenté des provisions sur charges initiales - <u>A la charge du bailleur :</u> Un montant TTC correspondant au montant du loyer mensuel augmenté des provisions sur charges initiales

- Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

Siège social : 15 rue de la République - 76011 Rouen Cedex 1

Tél 02.35.98.42.98. Fax 02.35.70.59.66. E-mail : contact@cabinet-lintot.fr

SAS au capital de 213 500 € - Carte professionnelle N° CPI 7606 2016 000 008 964 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Mer Normandie

N° TVA : FR 30438 644 676 - Caisse de garantie : GALIAN, 89 rue la Boétie, 75008 PARIS - N° ORIAS 09047506

Assurances RCP : MMA ENTREPRISES - 14 Bd Marie & Alexandre OYON - 72030 LE MANS CEDEX 9 sous le n° de police 120137405

Médiateur à la Consommation : Maria FLAMENT- <http://mediateur-fnaim.fr>